MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
DE LA MGEN
DE LA LOIRE

MGEN 42

SEPTEMBRE 2014/N° 30

POUR L'HABITAT AUSSI...

... la MGEN est à vos côtés

LA MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE

groupe istya
mutuelles, vraiment

4 ETABLISSEMENT MGEN
Le Centre médical et dentaire MGEN de Lyon

9 PARTENARIAT
Le FitDays MGEN

12 PRESTATIONS
Mémo des offres additionnelles MGEN

SOMMAIRE

Partenariat 3
- À bon entendeur, *salut*!

Établissement MGEN 4
- Le Centre médical et dentaire MGEN de Lyon

Pages régionales 5-8
- Efficience Santé
- Le recours contre tiers
- Pour l'habitat aussi, la Mgen est à vos côtés
- Chambre particulière : mode d'emploi

Infos Seniors 9
- Club des retraités de Saint-Etienne
- Club des retraités de Roanne

Partenariat 10
- Les Fitdays MGEN
- Conférence-Débat avec Boris Cyrulnik

Infos pratiques 11
- À la rentrée votre situation change, pensez à nous prévenir

Prestations 12
- Mémo des offres additionnelles MGEN

Daniel Hilaire notre directeur nous a quittés début juin après une lutte longue et courageuse contre la terrible et injuste maladie qui l'a emporté.

Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un homme humble, cultivé et serviable, qui traversait la vie avec simplicité et humour pour le plus grand plaisir de ceux qu'il côtoyait.

Depuis 2005 il était rentré au service de la MGEN en tant que délégué puis avait assumé la charge de la direction depuis septembre 2009.
Ses qualités humaines, sa compétence et son investissement militant se sont épanouis au sein de notre mutuelle pour le plus grand bonheur de ses collaborateurs, de ses responsables, de ses collègues et de ses adhérents.

Daniel était un militant fortement attaché aux valeurs que véhicule notre mutuelle, c'était un homme de conviction. Il s'était également investi au sein de la mutualité française de la Loire où il occupait un poste de vice président chargé des ressources humaines.

Le vibrant hommage qui lui a été rendu par le président et le directeur général lors de l'assemblée générale, était sincère, mérité et très touchant.

La place qu'il occupait au sein de notre section demeurera sinistrement vide.

Seul, le souvenir d'avoir côtoyé un homme enjoué, juste et bon restera indélébile.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, en votre nom, de renouveler à Sylvette son épouse, Arnaud, Alban et Axel ses enfants, nos plus sincères condoléances.

CHRISTIAN MORINON
PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LA LOIRE

BULLETIN DE LA SECTION DE LA LOIRE DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MGEN section de la Loire - 67 rue Jean Parot - 42031 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. : **3676** • Fax : 04 77 41 30 10
Internet : http://www.mgen.fr
Accès par code disponible sur le site internet.
Accueil : du Lundi au vendredi de 9h à 17h30, sauf le jeudi de 9h30 à 17h40. Durant les congés scolaires, les locaux ferment à 17h.
Rédaction du bulletin : Commission départementale communication - **Directeur de la Publication :** Christian Morinon - **Routage :** atelier protégé LMDES - **Conception/Impression :** Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN 1145-2811

Tableau de fréquentation de l'accueil - Pics d'affluence

(nombre de visites) Septembre 2013

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TOTAL
9h/10h	18	13	19	25	23	43
10h/11h	27	33	28	28	13	86
11h/12h	36	32	16	27	30	95
12h/13h	15	6	12	8	15	48
13h/14h	13	13	10	11	15	26
14h/15h	20	32	32	25	24	60
15h/16h	32	33	42	22	22	86
16h/17h	29	27	25	31	15	86
17h/18h	12	3	14	10	5	14

Fréquentation faible | Fréquentation moyenne | Fréquentation forte

À bon entendeur, *salut*!

Dans le cadre de la 17e Campagne Nationale de l'Audition 2014, votre section MGEN départementale a organisé une rencontre-conférence avec une audioprothésiste mutualiste à Saint Etienne sur le thème : ***Pertes auditives : quelles solutions ?***

Cette action a eu lieu le mardi 1er avril 2014 et a rassemblé 50 personnes. Elle était organisée en partenariat avec la Mutualité Française de la Loire.

Il s'agissait d'informer en toute liberté nos adhérents pour les aider à choisir en consommateur éclairé. L'information a débuté par le rappel de quelques données chiffrées, puis elle s'est poursuivie par des apports sur l'anatomie de l'oreille, sur les différents troubles de l'audition – hyperacousie, presbyacousie —, sur la notion de pertes auditives, sur les appareils auditifs pour enfin s'achever sur les possibilités offertes par la correction auditive.

Vu le succès de cette action de prévention, une nouvelle session sera reproduite à Roanne :

Le 25 septembre à 14 h 30, 17 boulevard Camille Benoît (en face du magasin NETTO).

VOUS RECHERCHEZ UN PROFESSIONNEL AGRÉÉ ?

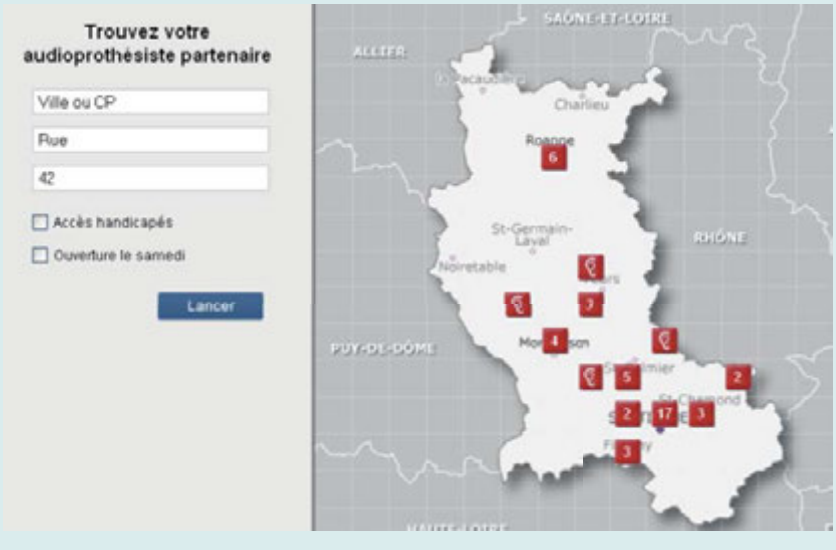

Pour rechercher un professionnel agréé, allez sur notre site dans votre espace personnel :

https://www.mgen.fr/index.php?id=login-adherent

Vous y trouverez tous les professionnels qui sont conventionnés.

audistya
MGEN • MGET • MCDef • MAEE

Le Centre médical et dentaire MGEN de Lyon

Cette nouvelle dénomination marque une évolution importante du centre de santé de Lyon. Le service dentaire, qui a été inauguré le 1er septembre 2014, était attendu de longue date par nos mutualistes.

UN PLATEAU TECHNIQUE DE PREMIER ORDRE

Le Centre médical et dentaire de Lyon dispose désormais d'un plateau technique dentaire entièrement nouveau offrant des conditions d'hygiène optimales et des équipements à la pointe de la technologie : radios panoramiques numériques, fauteuils de dernière génération…

Deux fauteuils sont mis en service dès cette rentrée, sur lesquels officieront 3 chirurgiens-dentistes à plein-temps. Dès saturation du service, deux fauteuils supplémentaires seront installés avec 3 nouveaux dentistes, dans des cabinets déjà prêts à être équipés.

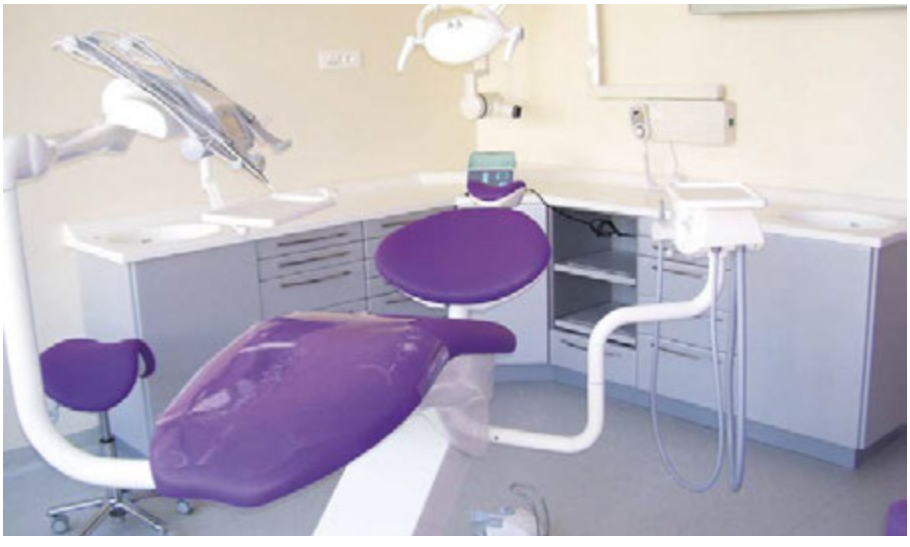

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le service dentaire est composé de chirurgiens-dentistes et d'assistantes dentaires expérimentés et hautement qualifiés, proposant aussi bien des soins dentaires que la pose de prothèses. Vous pouvez ainsi bénéficier de traitements complets pour préserver votre hygiène bucco-dentaire.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

Nos patients bénéficient du tiers payant sur le régime obligatoire, ainsi que sur le régime complémentaire pour nos mutualistes, et ne supportent pas de dépassement d'honoraires sur les soins. En outre, ils profitent d'un reste à charge maîtrisé sur une grande majorité des actes, et des tarifs raisonnés pour les actes non remboursés tels que le blanchiment ou la parodontologie. Des devis clairs et précis sont établis pour les actes soumis à dépassements.

UN ENGAGEMENT FORT SUR LA QUALITÉ

Pour rappel, le Centre de Santé de Lyon a obtenu la labellisation qualité du Réseau National des Centres de Santé Mutualistes. À ce titre, nous sommes particulièrement vigilants quant aux conditions d'accueil des patients, d'hygiène, de stérilisation, de propreté et de sécurité, et bien sûr à la qualité des fournitures que nous utilisons. Toutes les prothèses dentaires proviennent de laboratoires lyonnais.

DES HORAIRES ÉLARGIS

Vous êtes accueilli pour vos soins dentaires et prothétiques sur des plages élargies, du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 13h.

Des plages horaires spécifiques sont dédiées aux urgences.

Plus d'infos…

Rendez-vous

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au **04 72 11 30 09**, ou sur place, **44 rue Feuillat** dans le 3e arrondissement de Lyon.

Accès

- Le Centre de Santé dispose d'un **parking** dont l'entrée est située rue Fiol.
- L'établissement est entièrement **accessible aux personnes à mobilité réduite**. Une place de stationnement leur est réservée à l'entrée principale rue Feuillat.
- **3 lignes de bus** disposent d'un arrêt devant le centre de santé : C16, C13 et 25.

EFFICIENCE SANTÉ®

La complémentaire Santé du Groupe MGEN pour tous !

Votre enfant travaille et cherche une mutuelle ? Votre voisin ne bénéficie plus du contrat collectif de son entreprise ? Un de vos amis trouve sa complémentaire santé trop chère ou n'a plus confiance en elle ?

MGEN Filia leur propose Efficience santé : 3 formules au choix pour s'adapter à tous les besoins.

EFFICIENCE SANTÉ®, les valeurs de la MGEN

- **L'esprit mutualiste :** solidarité, éthique, responsabilité
- **Pas de discrimination :** contrat responsable et solidaire sans discrimination d'âge ni d'état de santé
- **Pour toute la famille :** cotisation enfant gratuite dès le 3ème enfant couvert
- **Pas de délai d'attente :** prise en charge effective dès le 1er jour pour les frais médicaux courants
- **La fidélité récompensée :** cotisation réduite à partir de 3 ans puis 5 ans d'ancienneté

EFFICIENCE SANTÉ®, les services de la MGEN

- **L'accès aux réseaux de soins conventionnés MGEN* :** pour un reste à charge nul ou maîtrisé et sans aucune avance de frais dans les domaines dentaire, optique, audioprothèse, hospitalisation
- **Un service efficace et proche :** un centre de service dans chaque département pour apporter renseignements, conseils et solutions personnalisées, des services pratiques sur Internet et iPhone
- **Pas d'avance de frais** chez la plupart des pharmaciens*
- **Paiement en 12 mensualités** sans frais

**MGEN FILIA garantit à ses adhérents le libre choix de leur établissement et de leur professionnel de santé.*

Les Dossiers de l'Epargne, expert indépendant, a accordé en 2013 et pour la deuxième année consécutive, son Label d'Excellence à Efficience Santé.

MGEN Filia
la première mutuelle santé certifiée qualité « engagement de service » sur toute son activité

Parlez-en à vos proches et amis pour qu'ensemble, l'esprit mutualiste et la solidarité grandissent.

Contacter le centre MGEN le plus proche
0820 216 216*- www.mgenfilia.fr

MGEN

*0,09 € ttc/min hors coût opérateur

Le recours contre tiers

Lorsqu'un assuré social est victime d'un accident, la MGEN (sécurité sociale + mutuelle) prend immédiatement en charge l'ensemble des dépenses de santé correspondantes : frais médicaux et d'hospitalisation, médicaments, rente accident du travail voire pension d'invalidité.

Toutefois, certains accidents ont pour origine un « tiers », c'est-à-dire une personne physique ou morale.

Dans ce cas, la Mgen mène une action auprès de l'assureur de la personne responsable afin de récupérer les sommes qu'elle a préalablement versées : c'est le recours contre tiers.

En effet, la personne responsable bénéficie d'une assurance pour les dommages civils qu'elle peut causer. Les dépenses de santé ne peuvent, pour des raisons d'équité, rester définitivement à la charge de la collectivité (sécurité sociale) ou de la mutuelle.

Réponses à quelques questions que vous pourriez vous poser

Liens utiles

- **mgen.fr :** rubrique Foire Aux Questions (FAQ) www.mgen.fr/faq/
- **ameli.fr**

POURQUOI DOIS-JE DÉCLARER CES ACCIDENTS ?

Toutes les dépenses consécutives à l'accident seront supportées par l'assurance du tiers responsable ou à défaut, par le responsable lui-même.

Ce faisant, vous défendez le bon usage de vos cotisations et participez à la bonne gestion des fonds publics de l'Assurance Maladie et/ou de la MGEN.

Pour information, ces gestes écoresponsables permettent d'économiser près d'un milliard d'euros par an au niveau national et contribuent à éviter l'augmentation des cotisations.

Déclarez l'accident le plus rapidement possible auprès de votre centre MGEN

DANS QUEL CAS, LA RESPONSABILITÉ D'UN TIERS EST-ELLE ENGAGÉE ?

- Agression,
- Accident de circulation,
- Attaques d'animaux domestiques,
- Blessures consécutives à un défaut de fabrication d'un objet,
- Glissades dans un magasin (sol mouillé, objet au sol…)
- Accident au cours d'une activité pour laquelle vous avez souscrit une assurance privée,
- Fautes médicales…

DANS QUEL DÉLAI DOIS-JE DÉCLARER L'ACCIDENT ?

Le plus rapidement possible après les faits.

QUEL(S) DOCUMENT(S) DOIS-JE FOURNIR ?

- Vous devez obligatoirement compléter la déclaration d'accident téléchargeable sur le site mgen.fr et,
- Y joindre tout éventuel rapport de police, constat amiable, certificat médical ou compte rendu d'examen, document pouvant consolider le dossier recours : témoignage…

À QUI DOIS-JE ADRESSER MA DÉCLARATION ?

À mon centre MGEN habituel.

QUEL EST L'IMPACT DE LA DÉCLARATION SUR MON DOSSIER ?

Cette déclaration d'accident n'a aucun impact sur le traitement de vos remboursements ni en termes de délai de remboursement, ni en termes de montant.

Pour l'habitat aussi...
... la MGEN est à vos côtés !

Beaucoup d'entre vous ont déjà bénéficié des prestations liées à l'habitat, d'autres les méconnaissent. Se loger reste une préoccupation essentielle.

Que ce soit en location ou en accession à la propriété, le logement représente un engagement financier important.

Nous avons depuis longtemps décidé de mettre à profit la taille de la mutuelle et sa bonne santé financière à votre service, en vous proposant d'assurer vos prêts par son intermédiaire et qu'elle s'en porte caution (sous certaines conditions).

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte de nos interventions dans ce domaine.

PRÊT INSTALLATION MGEN-CASDEN

Vous avez moins de 36 ans, vous êtes sociétaire Casden et vous souhaitez pouvoir financer tous vos projets d'installation dans un logement (règlement des frais d'agence, versement du dépôt de garantie, financement de travaux) ou l'achat de biens d'équipements (électroménager, etc.) ?

La MGEN vous propose un prêt, entre 1 000 € et 3 000 €, remboursable sur une période allant de 12 à 36 mois.

- **TAEG fixe de 0 %**
- Aucun frais de dossier
- Prise en charge totale de l'assurance de prêt par la MGEN

CAUTION ACQUISITION

La caution acquisition a pour objet de garantir l'organisme prêteur contre les risques d'impayés des échéances de prêts immobiliers souscrits par le membre participant MGEN et son co-emprunteur le cas échéant. Cette garantie couvre le capital restant dû, les intérêts et les accessoires.

La garantie de caution permet de couvrir la totalité du prêt emprunté sur une durée maximum de 30 ans.

NOUVEAUTÉ

Depuis le 1er juillet 2014, le montant maximum garanti est de 1 million d'euros. De plus, les crédits à la consommation affectés au financement de travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000€ pourront également bénéficier de la garantie.

RAPPEL : Les opérations immobilières cautionnables : résidence principale ou secondaire, résidence pour enfant étudiant à charge ou ascendant à charge, terrain destiné à la construction d'un bien à usage familial

ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'assurance emprunteur est obligatoire pour tout prêt immobilier. Cette assurance couvre les risques de décès, incapacité (ITT) et invalidité (PTIA) des emprunteurs.

La MGEN assure ce service à l'ensemble de ses adhérents dans des conditions très privilégiées. Dans un contexte immobilier en pleine évolution (marché, allongement de la durée de la vie, adaptation aux situations individuelles et personnelles…) la MGEN souhaite apporter un service toujours plus efficace et adapté.

NOUVEAUTÉ

La MGEN propose deux offres distinctes pour couvrir ce risque et répondre à l'obligation d'assurance.

1 - L'offre indemnitaire qui couvre les risques décès, ITT et PTIA permet une indemnisation en fonction de la perte de revenu (taux de cotisation à partir de 0.11%).

2 - A compter de janvier 2015, l'offre forfaitaire, particulièrement protectrice, qui garantit la prise en charge de la totalité des échéances de prêt en cas d'impossibilité d'exercer son activité professionnelle. Quelle que soit la perte de revenus consécutive à l'incapacité d'exercer son activité, les mensualités du prêt sont alors payées (taux de cotisation à partir de 0.13%).

ASSURANCE CHÔMAGE

Cette assurance permet aux emprunteurs non fonctionnaires de trouver une garantie de remboursement partiel des échéances en cas de perte d'emploi.

Chambre particulière : **mode d'emploi**

Lors d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé vous pouvez solliciter le bénéfice d'une chambre particulière.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'usager qui en a fait expressément la demande. Un document doit être complété et signé, et vous devez préalablement être informé du coût de celle-ci.

Ce qui signifie que :

- Si vous séjournez dans une chambre particulière sans l'avoir exigée, vous n'avez pas à acquitter cette prestation.
- Aucune majoration de tarif ne peut vous être appliquée si vous êtes dans une chambre particulière faute d'autre place dans l'unité de soins.
- Une chambre particulière peut vous être attribuée parce que votre état de santé nécessite que vous soyez seul. Celle-ci ne peut alors pas faire l'objet d'une facturation. Elle doit faire l'objet d'une prescription médicale et s'imposera à l'établissement.

Les dispositifs de la Couverture Maladie Universelle complémentaire et de l'Aide médicale d'état ne couvrent pas les frais liés à des exigences personnelles du patient.

Afin de limiter votre reste à charge, la MGEN signe des conventions avec des établissements publics et privés.

En contrepartie d'un tarif négocié, la prise en charge est améliorée.

Vous bénéficiez alors du tiers payant pour toute la partie complémentaire à savoir :

- Ticket modérateur.
- Forfait journalier (dans la limite de 360 jours).
- Forfait de participation à la chambre particulière.

Dans tous les cas, consultez un conseiller avant toute hospitalisation.

L'enjeu du conventionnement mutualiste

L'accroissement du nombre de chambres particulières dans les établissements publics et privés correspond à une réelle demande des patients, reflet de l'évolution de notre société.

La prise en charge, parfois déraisonnable du supplément pour chambre particulière par certains contrats d'assurance a contribué à la surenchère des prix des chambres particulières (il arrive de trouver des tarifs plus élevés qu'une chambre d'hôtel de très bon standing).

Dans ce contexte, le conventionnement mutualiste qui permet de conclure des accords avec des établissements, en négociant des tarifs réalistes et soutenables, a la double vertu de réduire votre reste à charge et de contenir l'envolée des dépenses et par voie de conséquence, celle de vos cotisations.

Dans tous les cas, avant toute hospitalisation, consultez un conseiller dans votre centre MGEN ou au 36 76

Opération Portes ouvertes au Club des retraités de St-Etienne

En 2013, les responsables du Club avaient décidé de tenter l'expérience d'une opération Portes Ouvertes. Et cette matinée du 4 octobre fut un succès inespéré : chaque responsable d'atelier présentait son activité et les participants circulaient librement dans le local pour s'informer.

Aussi, le Bureau a donc décidé de reconduire cette expérience :

Opération Portes Ouvertes
le vendredi 3 octobre 2014 à 10 heures

Suivie d'un échange dînatoire

Et d'ores et déjà, en rappelant que le Club fonctionne désormais sur l'année scolaire, vous pouvez noter que l'Assemblée Générale du Club aura lieu à la MGEN le **vendredi 26 septembre à 14 h 30.**

J.-C. Delabre

Journée de fin d'année au Club des retraités de Roanne

Sous un ciel azuré occupé par un franc soleil, la journée de fin d'année de notre Club a rassemblé sur les bords du lac de Villerest un grand nombre de nos membres auxquels s'étaient adjoints quelques amis de Saint-Étienne.

Un grand merci à Lucien Cochonnet ainsi qu'à toute l'équipe de Villerestoises qui ont organisé de main de maître ce rassemblement clôturant l'année 2013-2014 de notre Club.

Le Président, D.BÉGARD

Plus d'infos...

Retrouvez-nous sur notre blog

Un blog au service de tous les futurs retraités de Roanne mais aussi de Saint-Etienne puisqu'il contient toutes les informations connues sur le département :

clubmgenroanne.hautefort.com

Conventionnement hospitalier dans la Loire

Le conventionnement hospitalier vise à faciliter l'accès à des soins et à des équipements de qualité, avec des tarifs négociés.
Il permet aux adhérents MGEN de bénéficier du tiers payant (dispense d'avance d'argent) sur les prestations prises en charge par la MGEN, après intervention du régime obligatoire :

- Forfait journalier hospitalier de 18€.
- Ticket modérateur.
- Supplément pour chambre particulière (dans la limite des forfaits MGEN).
- Reste à charge de 18€si le montant des soins est supérieur à 120€.

(La liste des établissements conventionnés est susceptible d'évoluer à tout moment. Interroger la section départementale pour de plus amples informations).

Liste des établissements hospitaliers dans la Loire au 21/07/2014 (conventionnés et non conventionnés)

Finess	Nom	Localité	Tarif négocié CP/ Remarque	Reste à charge
420002479	HAD OIKIA	Andrézieux Boutheon	Pas de tarif CP	Non
420781791	HOPITAL LOCAL DE BOEN	Boen	Pas de tarif CP	Non
420780058	HOPITAL LOCAL DE CHARLIEU	Charlieu	Pas de tarif CP	Non
420780702	HOPITAL LOCAL CHAZELLES SUR LYON	Chazelles sur Lyon	Pas de tarif CP	Non
420781767	CLINIQUE DES MONTS DU FOREZ	Commelle Vernay	40 €	OUI PSY
420780652	CH DE FIRMINY	Firminy	40 €	Non
420780660	CH CLAUDINON	Le Chambon Feugerolles	29 €	Non
420783102	CENTRE LA MUSARDIERE	Montbrison	35 €	Non
420010308	GCS SANTE A DOMICILE MONTBRISON	Montbrison	Pas de tarif CP	Non
420013831	CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ	Montbrison et Feurs	48 € et 38,25 €	OUI MCO SSR et PSY
420780736	HOPITAL LOCAL DE PELUSSIN	Pelussin	15 €	Non
420780033	CH DE ROANNE	Roanne	40 €	Oui SSR
420782310	CLINIQUE DU RENAISON	Roanne	54 €	Oui MC
420013005	HAD ALLP	St-Etienne	Pas de tarif CP	Non
420010258	GCS SANTE A DOMICILE ST ETIENNE	St-Priest-en-Jarez	Pas de tarif CP	Non
420013468	GCS SANTE A DOMICILE ET SIEGE	St-Priest-en-Jarez	Pas de tarif CP	Non
420780694	HOPITAL LOCAL ST BONNET LE CHATEAU	St-Bonnet le Château	Pas de tarif CP	Non
420780348	CENTRE MEDICAL DE CHAVANNE	St Chamond	Négociation en cours	Oui SSR
420002495	CH DU PAYS DE GIER	St Chamond	40 €	Oui SSR
420010050	CLINIQUE MUTUALISTE	St-Etienne	54€	Oui MCO
420782096	CENTRE MEDICAL DES 7 COLLINES	St-Etienne	20 €	Non
420784878	CHU ST ETIENNE	St-Etienne	42,70 €	Oui PSY et SSR
420011413	HOPITAL PRIVE LOIRE HPL (EX CHPL)	St-Etienne	60 €	Oui MCO MAT
420002677	CENTRE MUTUAL ALCOOLOGIE	St Galmier	27,50 €	Non
420780041	HOPITAL LOCAL ST JUST LA PENDUE	St Just la Pendue	Pas de tarif CP	Non
420000325	HOPITAL LOCAL DE ST PIERRE DE BOEUF	St Pierre de Bœuf	15,25 €	Non
420780504	CLINIQUE DU PARC	St-Priest-en-Jarez	54 €	Oui MCO
420013492	INSTITUT CANCEROLOGIE LUCIEN NEUWIRTH 108	St-Priest-en-Jarez	35 €	Non
420788440	CLINIQUE DE ST VICTOR	St Victor sur Loire	54 € PSY	Oui PSY
420011728	CENTRE MEDICAL DE L'ARGENTIERE	St-Etienne	Non conventionné	Oui
420793697	CLINIQUE ALMA SANTE	Montrond Les Bains	Non conventionnée	Oui SSR
420790081	CLINIQUE DE SANTE MENTALE	Montrond Les Bains	Non conventionnée	Oui PSY
420011660	CTRE DE READAPTATION DE LA LOIRE	St-Priest-en-Jarez	Non conventionné	OUI SSR
420000192	CLINIQUE MEDICALE LA BUISSONNIERE	La Talaudière	Non conventionnée	Oui MC SSR
420782591	CLINIQUE NOUVELLE DU FOREZ	Montbrison	Non conventionnée	Oui MC

Les FitDays MGEN étaient de passage dans la Loire à Andrézieux 17 et 18 mai 2014 et à Feurs, le 8 juin 2014.

Pour la MGEN, soutenir le FitDays, c'est s'associer à un événement citoyen et solidaire participant à l'éducation des enfants et la mise en place d'actions en termes de santé publique, de prévention, de développement durable et de sport.

Le Kids FitDays permet aux enfants d'adhérer à une philosophie de « mieux manger mieux bouger », de s'initier au Triathlon, de participer gratuitement à une véritable aventure et de rencontrer de grands champions partageant les valeurs du FitDays [1].

Le FitDays Royans en Vercors, du 11 au 13 juillet a clôturé une tournée placée sous le signe de la solidarité et du développement durable.

1 - *Le triple médaillé olympique de biathlon à Sotchi représentera le groupe MGEN dans ses prochaines campagnes de communication. Un partenariat a été signé le 1er juillet par Martin Fourcade et le président du groupe MGEN, Thierry Beaudet, pour cinq années, soit au-delà des JO de 2018.*

Conférence-débat : *Mémoire et autobiographie*, avec Boris Cyrulnik

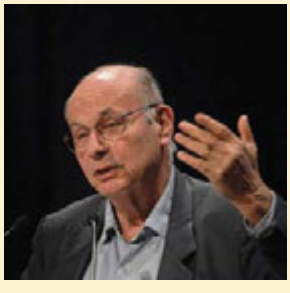

Le mardi 15 avril 2014 à 18h30, le célèbre psychiatre et psychanalyste **Boris Cyrulnik** était présent au palais des congrès pour une conférence-débat sur le thème « **Mémoire et autobiographie** ».

Le mot « mémoire » désigne aussi notre faculté à collecter des souvenirs : comment la mémoire fonctionne, comment elle se trompe, comment elle restitue l'histoire, pourquoi elle est capitale dans la construction de notre personnalité, surtout quand, au départ de la vie, elle a enregistré l'insoutenable, un traumatisme, une violente et fondatrice émotion.

Une initiative de la Maif à laquelle notre section MGEN s'est associée en partenariat avec les services départementaux de l'Education Nationale LOIRE, l'université Jean Monnet, L'ESPE de Lyon 1, et l'autonome de solidarité Laïque.

La forte affluence (plus de 2500 personnes) a nécessité un changement de salle à la dernière minute. Malgré cela, certains n'ont pas pu assister à cette soirée. Vous pouvez néanmoins retrouver les différentes conférences de la MAIF à l'adresse suivante :

http://www.maif.fr/la-maif-s-engage/actions-mutualistes/conferences-web/conferences-web.html

Conférence santé gratuite : *Le surpoids, ces kilos qui nous pèsent*

Vous invite aux Rencontres Santé
11ème CONFÉRENCE SANTÉ
le Surpoids
Ces kilos qui nous pèsent...
mardi 14 octobre 2014 à 18h30
Centre des Congrès Fauriel à Saint-Etienne
Réservation : 04 77 47 1000
Saint-Étienne

Si le surpoids a été pendant longtemps cantonné aux Etats- Unis, l'épidémie se répand désormais en France : **46 % des Français sont en surpoids et 16 % sont obèses***. Avec les conséquences néfastes sur la santé que l'ont connait : diabète, maladies cardio-vasculaires, cancer…

Que faire pour lutter contre les kilos en trop et surtout prévenir le surpoids : régime ? Étiquetage des produits industriels ?

La Mutualité française Loire SSAM, en partenariat avec la Ville de Saint Etienne, consacrera sa 11e conférence santé au surpoids, le **mardi 14 octobre 2014 à 18h30 à Saint Etienne (Centre des Congrès)**. Des experts : médecin nutritionniste, psychiatre, médecin de santé publique, sociologue, reviendront sur les causes de la prise de poids, ses complications et proposeront des solutions pour lutter contre les kilos.

Informations et inscriptions : 04 77 47 1000 ou sur www.mutualite-loire.com

À la rentrée votre situation change, pensez à nous avertir

LA SITUATION DE VOTRE ENFANT CHANGE

Il ne peut plus être assuré par vos soins. Notre solution : **EFFICIENCE SANTE**. Notre complémentaire santé MGEN Filia efficace et adaptée aux besoins de chacun, garantit des prestations de qualité quelle que soit la formule choisie.

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Connectez-vous sur le site **www.mgen.fr** avec votre code personnel et effectuez en direct votre changement d'adresse. Vous pouvez également vous rendre à votre section locale.

MISE À JOUR DE LA CARTE VITALE

(Adresse, composition de la famille, état civil, droits sécurité sociale), il est nécessaire de mettre à jour sa carte vitale dans votre section MGEN, dans une pharmacie ou à la CPAM.

VOUS AVEZ DÉCIDÉ… OU, VOUS POUVEZ ENFIN PARTIR À LA RETRAITE CETTE ANNÉE ?

Compte tenu de la fluctuation des situations en lien avec la réforme des retraites, nous ne sommes plus en mesure de faire parvenir des courriers correctement ciblés aux futurs retraités potentiels. Aussi avons-nous décidé, cette année, d'apporter de l'information « à disposition » des futurs élus à la pension civile…

Nous vous proposons de vous faire connaître auprès des correspondants d'Etablissement, de Mlle MELI à l'Inspection Académique, ou par mail à notre attention afin que nous vous adressions les informations utiles et nécessaires, tant du point de vue de la gestion de votre mutuelle, que de celui des règles et points de contact à connaître.

Pensez à actualiser votre situation auprès de la MGEN avec votre certificat, votre justificatif de pension afin de mettre à jour votre régime de sécurité sociale, et rétablir le précompte de votre cotisation MGEN.

Un livret « guide retraite » est à votre disposition à la section, pour connaître les démarches à effectuer.

N'oubliez pas :

Nous ne sommes pas en capacité d'avoir connaissance, si vous ne nous le dites pas, de votre départ en retraite. Il n'y a pas de continuité entre le service qui va payer votre « pension » et la Trésorerie du Rhône. Vous devez nous donner une nouvelle autorisation de prélèvement pour votre cotisation.

VOUS ÊTES MUTÉ(E), VOUS CHANGEZ DE DÉPARTEMENT

- Si vous êtes **fonctionnaire titulaire ou stagiaire**, votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de travail.
- Si vous êtes **non-fonctionnaire,** votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de résidence.
- En cas de **changement de section MGEN**, nous vous remercions de nous faire parvenir le formulaire d'actualisation de situation (téléchargeable sur le site MGEN), accompagné de l'arrêté de nomination ou le contrat.
- Soyez attentif au **rétablissement du précompte** de votre cotisation MGEN sur votre bulletin de salaire.

VOUS DÉMÉNAGEZ

La MGEN vous propose des services :

- En cas d'**acquisition avec l'assurance de prêt**, la caution acquisition et l'assurance chômage :
- En cas de **location** avec la caution locative.
- Pour nos jeunes adhérents de moins de 36 ans, le **Prêt installation MGEN** permet de financer des projets d'installation dans un logement (versement du dépôt de garantie, règlement des frais d'agence mais aussi financement des travaux et achat d'électroménager).

Pour toutes démarches, question, conseils, vous avez à votre disposition :

Un numéro MGEN unique

3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30.

Un site internet

www.mgen.fr

Une adresse mail

Pour vos questions : Sd042qr@mgen.fr

RENDEZ-VOUS "EVOLUTION"

Coupon à retourner à :

MGEN - 67 rue Jean Parot CS 21 151 - 42031 Saint-Etienne cedex 02

L'espace accueil de la section MGEN vous attend pour un rendez-vous « EVOLUTION », chaque jour de 9 heures à 16h30. Vous êtes adhérent(e) à la mutuelle depuis un an, deux ans, et plus, votre situation a évolué depuis votre adhésion, venez rencontrer nos conseillers pour connaître vos prestations, pour vos projets immobiliers, pour vos projets personnels, pour préparer votre retraite.

Notre mutuelle vous accompagne tout au long de votre vie.

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse de messagerie

Je souhaite vous rencontrer

❑ Lundi	❑ matin	❑ après-midi
❑ Mardi	❑ matin	❑ après-midi
❑ Mercredi	❑ matin	❑ après-midi
❑ Jeudi	❑ matin	❑ après-midi
❑ Vendredi	❑ matin	❑ après-midi

Mémo des offres additionnelles MGEN

MGEN FILIA

La mutuelle santé complémentaire hors champ éducation nationale adapté à chacun.
Trois formules aux choix, une montée en gamme en fonction de vos besoins.
Pour vos enfants qui entrent dans la vie active, pour vos parents, vos amis.
Une couverture santé adaptée au budget et aux besoins de chacun.

RASSURCAP SOLUTION PREVOYANCE

Vous souhaitez assurer l'avenir de votre famille en cas de décès.

COREM SOLUTION RETRAITE

Vous souhaitez constituer dès un présent un complément de retraite pour vos loisirs, vos voyages. Des cotisations libres à partir de 20 euros par mois.

SOLUTIONS LOGEMENT MGEN

Vous avez des projets immobiliers. Vous voulez acheter, vendre, louer. Vous pouvez bénéficier d'un prêt installation mutualiste pour les moins de 36 ans.

COMPLEMENT D'AUTONOMIE

Vous souhaitez anticiper les risques d'une dépendance totale ou partielle, et vous assurer de conserver votre indépendance par une rente mensuelle et un capital de premier équipement.

SOLLICITUDES ASSURANCES OBSEQUES

Vous souhaitez épargner vos proches des soucis administratifs et financiers en cas de décès. Vous financez vos obsèques et vos proches bénéficient d'un accompagnement pour toutes les démarches.

Besoin de renseignements complémentaires ?

Contactez notre équipe :

▶ Par mail :
SD042@mgen.fr

▶ Par courrier :
MGEN – OFFRES ADDITIONNELLES
J.-Y. DUROUSSET
67 rue Jean Parot
42031 SAINT-ETIENNE CEDEX 02